

L'agrégation

Guide de planification*

Présentation du 29 mai 2025

* Seul le texte de la convention collective a valeur légale

Objectifs de la présentation



Survol des clauses de la convention collective



Éléments importants et composition du dossier



Dates importantes



Répondre aux questions

Ressources disponibles

Convention collective 2023-2027

- Chapitres 4.5 à 4.7 et 4.9
- Chapitre 3.3 (PSO)

Critères de promotion (normes générales ou spécifiques)

- Intranet du VRRHF – sous l'onglet promotion

Guide du SPUL

- Guide de planification (@SPUL – c.c. – cheminement dans la carrière)
- CACC : cacc@spul.ca

L'objectif du processus



En plus de rencontrer les exigences liées au rang d'adjoint, fait preuve d'autonomie et de compétence dans l'exercice de ses fonctions professorales (chapitre 2.1 : enseignement, recherche ou création, participation interne) – critères de promotion



Doit avoir fait la preuve de pouvoir exécuter ses tâches professorales avec une compétence langagière fonctionnelle du français (annexe B)



L'agrégation confère la permanence

Évaluation d'un.e professeur.e



Chapitre 4.5 : L'évaluation est faite par la ou le responsable. Elle est suivie de sa recommandation, puis d'une décision rendue par la vice-rectrice ou le vice-recteur



Chapitre 4.6 : Critères et normes d'évaluation en vue de l'agrégation



Chapitre 4.7 : L'agrégation



Chapitre 4.9 : Dossier

Composition du dossier (4.9.02)



**Rapport consolidé*



Curriculum vitae à jour



Lettres d'avis (selon les critères)



Charges de travail et Rapports annuels d'activités



Appréciation des cours (procédure systématique) conforme à 4.9.02-k et 4.10.02*



Appréciation de la directrice ou du directeur du centre de recherche (4.5.05)

**Modèle et guide de préparation @SPUL*

**COVID-19: 1^{er} mai 2020 au 12 aout 2021*

Résumé du processus

Au début d'août

Avis du responsable de l'évaluation (4.7.01)

Vérification et mise à jour du dossier avant le 15 sept.

Demande de prolongation – au besoin

15 sept.

Vérification et mise à jour de son dossier (VRRHF) avant le 15 septembre

- (4.9.08 – consultation sur place ou demande une copie numérisée : agregation@vrrh.ulaval.ca)

10 sept.

Rencontre du responsable au plus tard le 10 septembre (4.5.03)

Résumé du Processus...

16 sept.

L'évaluation est faite à partir des seules pièces au dossier

15 oct.

Le responsable vous transmet une copie de sa recommandation et du rapport d'évaluation

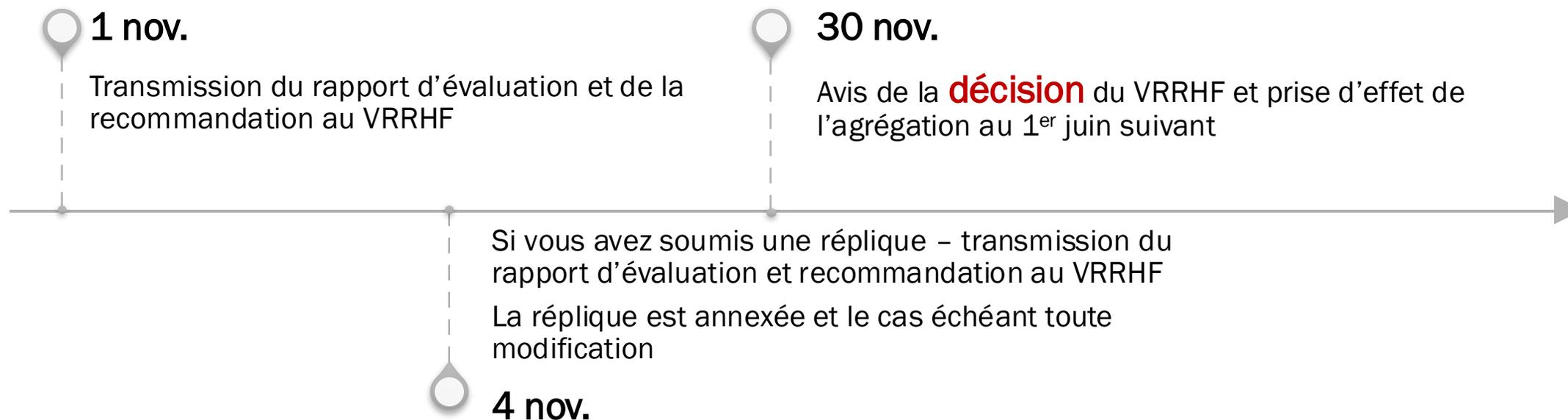
Vous avez **10 jours*** pour formuler une réplique

22 sept.

Réplique au dépôt de toute pièce déposée au dossier par l'employeur entre le 10 et 15 septembre

* Vous pouvez demander l'aide du CACC

Résumé du Processus...



Décision

*Si la décision n'est pas transmise au 30 novembre –
prolongation automatique 1 an au 1^{er} juin*

Si décision positive – Agrégation et permanence au 1^{er} juin

Si décision négative – fin d'emploi au 1^{er} juin

*Peut être contesté par voie de grief (4.7.05) – contactez le
CACC*

Prolongation du contrat

Sur demande (avant le 15 septembre) – prolongation du contrat terminal d'une année (4.4.04 et 4.4.07)

Si absence de **plus** de 2 sessions (parental supplémentaire, de compassion, invalidité, proche aidant) – prolongation du temps d'absence pour que la probation se termine au 31 mai (4.4.08)

Si absence de 1 ou 2 sessions, prolongation d'un an sur demande (4.4.07)

Prolongation du contrat - maternité

Sur demande, après un congé de maternité, d'accueil d'un enfant, la probation est prolongée du congé et au besoin, pour une fin de contrat au 31 mai (4.4.09)

À l'agrégation, réception d'un montant forfaitaire (écart entre les échelles)

Rétroactivité d'un an à la titularisation: si le congé est d'au moins 16 semaines, et la promotion au rang de titulaire prend effet entre la 5^e et 10^e année de service au rang d'agrégé

Ressources disponibles

Convention collective 2023-2027

- Chapitres 4.5 à 4.7 et 4.9
- Chapitre 3.3 (PSO)

Critères de promotion (normes générales ou spécifiques)

- Intranet du VRRHF – sous l'onglet promotion

Guide du SPUL

- Guide de planification (site Web du SPUL)
- CACC : cacc@spul.ca

SPUL

Syndicat des professeurs
et professeures
de l'Université Laval

Questions ?

cacc@spul.ca

418-656-2955

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339